



SOCIÉTÉ POUR LA SAUVEGARDE DE
LA CITÉ HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

Bulletin No 21

1978



LA GRENETTE

LA GRENETTE

C'est en séance du 1er mars 1860 que le Conseil communal chargea sa "Commission édile" d'étudier l'emplacement où une grenette pourrait être construite et de prévoir en même temps les moyens propres à la réalisation de cette œuvre. Jusqu'alors Sion, comme les autres villes valaisannes, faisait entreposer ses réserves de grains et de céréales dans une "souste" située près du pont du Rhône, et ses marchés se tenaient devant l'Hôtel-de-ville, les marchandises, les sacs de blé et de farine étant exposés en plein vent et sans aucune protection contre la pluie et les intempéries.

La Commission édile fit-elle le nécessaire ? On pourrait en douter car, cinq ans plus tard, en séance du 14 mai 1865, le Conseil communal nomma une commission ad hoc composée de MM. Ferdinand de Torrenté, Joseph Clo, Joseph Cropt, Jacques Calpini et de deux membres du Conseil bourgeois afin d'examiner la question de la construction d'une grenette soit halle à blé ou à fruits. Cette commission se mit à l'ouvrage et fit établir des plans par l'architecte Emile Vuilloud, de Monthey. Mais ces plans ayant été égarés, il fallut en établir de nouveaux qui furent adoptés par le Conseil en séance du 24 janvier 1866.

L'emplacement choisi était situé devant les moulins de la ville qui seront plus tard propriété d'un M. de Kalbermatten puis d'un M. Blanchoud, et devant la maison Lorétan et la forge Andréoli. Malgré certaines oppositions, le Conseil adopta le cahier des charges et mit au concours les travaux de maçonnerie et des fondements, "qui devront être construits avec assez de solidité pour supporter au besoin l'élévation d'un étage."

L'année 1866 vit l'édification des colonnes et de la terrasse ; en 1867 le Conseil adopta les plans du pavillon à construire sur la terrasse. Les finitions, cependant, durèrent encore deux ans, si l'on en croit la date inscrite au fronton de l'édifice. Mais, désormais, Sion avait son marché couvert comme on en rencontre dans bien des villes suisses.

La construction, cependant, ne s'était pas faite sans quelques difficultés, notamment en ce qui concerne l'usage de la terrasse. C'est ainsi qu'une convention fut passée le 7 décembre 1866 avec la famille Lorétan, en vue de régler les droits de jouissance de cette terrasse. La famille Lorétan reconnaît qu'elle appartient à la Commune,



mais celle-ci lui cède la jouissance exclusive de la partie située sur les trois arcades au midi, tout en se réservant le droit d'y donner accès au public lors de fêtes militaires et civiles. En outre, la Municipalité s'engage à établir divers aménagements susceptibles de faciliter à la famille Lorétan son droit de jouissance, et ceci moyennant paiement d'une redevance annuelle et invariable de Fr. 0.10 et engagement d'entretenir cette terrasse "de manière que son aspect ne souffre ni par des étendages ni par d'autres dépôts." Cette convention est signée par MM. Edouard Wolff, président de la Municipalité et Antoine Bonvin, secrétaire ; Gaspard Lorétan, forestier, pour sa famille ; Joseph Albrecht et Germain Arlettaz en qualité de témoins et par le notaire Ferdinand de Preux.

En 1878 la Municipalité signe avec MM. Blanchoud frères une convention semblable concernant l'usage de la partie nord. Seul, le prix annuel de location change, passant de Fr. 0.10 à Fr. 10.-, sans transition. Où étais-tu M. Prix ! En 1907, M. Jean-Charles de Courten, conseiller, reçoit mission de trafter avec les propriétaires voisins, et, en 1911, la Municipalité signe deux conventions, l'une avec l'hoirie Gaspard Lovey pour la partie nord, l'autre avec Alfred Roduit pour la partie sud aux mêmes conditions de jouissance.

Quant à l'utilisation des locaux du pavillon, nous savons qu'ils abritèrent le bureau des hypothèques de 1869 à 1925 avant d'être loués à M. Daniel Lugon puis à M. Moret pour être utilisés comme dépôts. Un local attenant à ce bureau fut loué en 1869 au boucher Geissberger qui assumait en même temps la charge du service de propreté du bureau. Ces locaux sont actuellement utilisés comme ateliers de tissage par l'Association des enfants mentalement déficients.

† J. Calpini

Sion, 17 décembre 1976

Le 13 mai 1978 marquait le premier anniversaire de la mort de M. Jacques Calpini, ancien archiviste communal et membre du comité de Sedunum Nostrum.

Afin que cette date ne passe point inaperçue, nous tenions à publier ici le dernier texte qu'il nous confia, avec le désir de lui exprimer encore une fois notre reconnaissance. Car, rappelons qu'à notre demande, M. Calpini avait bien voulu rédiger les Bulletins No 6, 7 et 9, pour la joie des Séduois et des membres de notre mouvement.





CONCOURS N° 20

Pour mieux connaître sa ville

Faire découvrir la cité pour mieux l'apprécier tel est l'objet de notre concours. Par ce merveilleux moyen qu'est la technique photographique, nous reproduisons ci-contre un détail architectural ou artistique qu'il faut reconnaître et savoir situer sur le territoire de la commune de Sion, sans oublier les vieux quartiers de Bramois et d'Uvrier.

Conditions et règlements :

1. Le concours est ouvert aux membres de SN et à tous les habitants de la commune de Sion.
2. La réponse, avec nom et adresse de l'expéditeur, est à envoyer sur simple carte postale à Sedunum Nostrum, Jean-Marc Biner, 1967 Bramois.
3. Délai d'envoi 17 juin 1978 date du timbre postal.
4. Un tirage au sort départagera les gagnants : du 1er prix Fr. 50.- ; du 2e Fr. 30.- ; du 3e Fr. 20.-.
5. La décision du jury est sans appel.

Question : Sur quel édifice se trouvent ces armoiries de Sion. Rue et édifice ?

Réponse au concours N° 19 : Rue de l'Eglise.

Gagnants : 1er prix : Mme Lysiane Tissonnier, Sion ; 2e prix : Mme Elisabeth Délitroz, La Cretaz, Bramois ; 3e prix : Mlle Raphaëlle Tavernier, Sion.

Nos objectifs :

Atteint :

- Inventaire de la maison de Platea (Zermatten) à la rue du Collège.
- Restauration de la fresque (XVIe s.) de la pharmacie Uffem Bort, à la rue de la Lombardie.
- Restauration de la maison Fiorina à la rue de la Lombardie.

En cours :

- Inventaire des maisons de la vieille ville (réalisé : quartier des Tanneries et quartier Lombardie I).
- Publication graphique des rues du Vieux Sion.

A long terme :

- Etudier le rétablissement de la circulation piétonnière dans la vieille ville.
- Elaborer un règlement des zones protégées.

Nos publications

1. O. Curiger, *L'Hôtel de Ville de Sion*, Sion, 1971 ; 21 cm, 28 p. + LXII pl., ill.
2. A. Donnet, *Guide artistique illustré de Sion*, Sion, 1972 (1ère éd.) ; 1976 (2e éd.) ; 21 cm, 112 p. ill.
3. A. Donnet, *Illustrierter Kunstführer von Sitten*, Sitten, 1973 ; 21 cm, 112 p. ill.
4. E. Rossier, *Anciennes portes de Sion*, Sion, 1975 ; 21 cm, 28 p. ill.
5. B. Wyder, *Les stalles de Valère*, Sion, 1974 ; 21 cm, 128 p. ill.
6. M. Deléglise, *Le décor du fer à Sion*, Sion, 1976 ; 21 cm, 136 p. ill.
7. B. Truffer, *Portraits des Evêques de Sion*, Sion, 1977 ; 21 cm, 128 p. ill.

Sion, Grand-Pont. Ses façades en couleurs ; dépliant.

En vente dans les librairies de la place, à l'office du Tourisme et au Musée de Valère.

APPEL A NOS LECTEURS Sedunum Nostrum est une société dont le but principal est la sauvegarde de la cité historique et artistique. **Adhérez donc à notre mouvement, car nous aider c'est participer activement au développement de la cité.**

Adresse : SEDUNUM NOSTRUM, 1967 Bramois / Sion - CCP : 19 - 9921.

Cotisations : Fr. 10.- par personne - Fr. 5.- étudiants, apprentis - Fr. 50.- sociétés, associations.

Photos : J.-M. Biner - Imprimerie R. Curdy SA, Sion